

PROCEDURE DECLARATION NID FRELONS ASIATIQUES

1

Constatation d'un **nid de frelons asiatiques UNIQUEMENT** par un particulier (espace privé) ou d'une commune (espace public) se situant sur le territoire de la CCVVS

Déclaration à la mairie de la commune où se situe le nid à l'aide du formulaire + photo du nid afin de confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques

2

Transmission de la Déclaration et photo(s) par la mairie à la **CCVVS**

3

La **CCVVS** mandate un prestataire pour détruire le(s) nid(s) après validation de la vice-présidence et/ ou du président.

Le prestataire facture la CCVVS qui prend en charge la destruction du nid